

BREVES D'EUROPE

N°20



Octobre 2012

Le 13 décembre, Herman Van Rompuy, président du Conseil européen va rendre publique une "Feuille de route" pour l'avenir, à moyen et long terme, de l'Union européenne.

C'est l'occasion pour les socialistes français de préciser leur propre conception de l'Union politique de notre continent. Ce que nous entendons par "intégration solidaire et démocratique" de l'Europe.

Un sujet politique hybride

Pour nous, l'Union européenne est beaucoup plus qu'une simple confédération d'Etats-nations - l'Europe des Patries, mais beaucoup moins qu'un Etat fédéral transnational -les Etats-Unis d'Europe.

Elle constitue un être politique hybride. Elle combine une dimension et des institutions fédérales : le Parlement et la Commission, la Cour de Justice, la Banque centrale européenne, la monnaie unique...

Et une dimension, des institutions confédérales : le Conseil des chefs d'Etats et de gouvernements, le Conseil des ministres de l'Union, le principe de subsidiarité...

Trois piliers

Les Ayatollahs du fédéralisme - ceux qui prônent une Europe post-nationale, l'institution rapide d'un Etat fédéral européen- nient la puissance du fait national.

Ils déduisent de l'impotence croissante des Etats-nations moyens de la vieille Europe dans la mondialisation, leur obsolescence et prônent leur prompt dépassement.

Ils ne comprennent pas l'effet en retour la mondialisation sur les peuples de notre continent : le besoin de défendre et d'affirmer leur identité collective, leur culture nationale (et même régionale); et l'attachement à un cadre familial qui les protège et sur lequel ils ont prise.

Les nationalistes, au contraire, refusent d'admettre que la seule façon de préserver la souveraineté nationale dans les nouveaux rapports de puissance, c'est d'en déléguer une part au niveau européen, sous contrôle démocratique.

Améliorer la gouvernance politique de l'Union européenne, dès lors, consiste à renforcer simultanément les pouvoirs des trois piliers de l'autorité européenne -le Conseil, la Commission, le Parlement, et d'organiser leur articulation.

Renforcer les pouvoirs du Parlement de Strasbourg

Le gouvernement européen doit être d'essence parlementaire. Le Parlement européen a conquis, par le traité de

Nice, en 2003, le droit de veto sur la désignation de la Commission. Les 27 commissaires sont choisis par les gouvernements des États membres. Le Conseil européen adopte, en accord avec le président désigné de la Commission, la liste des candidats proposés. Mais l'accord du Parlement européen est nécessaire : il doit ratifier le collège des Commissaires, mais il peut le refuser. Un précédent a eu lieu en 2004, lors de la Présidence de José Manuel Barroso, trois commissaires ont été jugés inaptes par le Parlement à exercer leur fonction, à l'issue des auditions. Le nouveau président de la Commission fut contraint de modifier la liste initiale pour obtenir l'accord des députés.

Le Parlement peut également adopter une motion de censure du collège des Commissaire, concernant sa gestion. C'est pour éviter le vote d'une telle motion de censure que la Commission Santer avait démissionné collectivement en mars 1999.

Il faut passer de ce droit de veto au droit de désignation et de contrôle. Le président de la Commission doit être élu par le Parlement, au sein du collège des têtes de liste des diverses familles politiques *présentes* aux élections européennes (*PSE, PPE, Verts, Libéraux, Gauche unitaire européenne,...*).

Lui-même et son équipe doivent être responsables devant le Parlement. Les droits de co-décision de celui-ci doivent être étendus, notamment en ce qui concerne l'élaboration des grandes orientations économiques et budgétaires.

Une "Conférence parlementaire", rassemblant les députés européens et les délégations des Parlements

nationaux doit être instituée pour participer à toutes les phases du "Semestre européen".

Réformer et renforcer la Commission

Aujourd'hui, garante de Traités et centre d'initiative, la Commission - réformée et renouée- à vocation à devenir le centre de gravité du futur gouvernement européen.

L'élection de son président **au suffrage universel indirect** - à la fois par **les électeurs** de l'Union, comme chef de file de la famille politique arrivée en tête aux élections européennes, et par **les députés européens** au moment de l'investiture de la Commission- lui confèrera une légitimité et une autorité politique, face au Conseil, dont aucun de ses prédécesseurs n'ont bénéficié jusqu'ici.

Avec l'aval du Parlement, le Président de la Commission doit désigner des vice-présidents -"super commissaires" ou "commissaires seniors" - qui assureront la responsabilité d'un secteur d'activité.

Cette procédure a été inaugurée en 2010, avec la création de la Haute Autorité européenne pour les Affaires extérieures : Madame Ashton, en charge des Affaires étrangères de l'Union, a été nommée vice-présidente et dotée d'une administration *qui atteindra à terme 6000 fonctionnaires dont 40% seront directement issus des administrations des 27 États membres.*

Sur ce modèle, le Commissaire européen aux Affaires économiques et monétaires (aujourd'hui le finlandais Olli Rehn) pourrait être à la fois vice-président de la Commission, président de l'**Ecofin** (Conseil des 27 ministres de l'Economie et des Finances de l'UE, et éventuellement président de l'**Eurogroupe** (les 17 pays de la zone euro).

Ce "super commissaire" veillerait à la cohérence de l'ensemble des activités économiques de l'Union européenne.

Les responsabilités de six commissaires (Marché intérieur, Concurrence, Industrie, Commerce, Budget, Fiscalité), seraient placés sous sa supervision.

D'autres vice-présidents de la Commission européenne pourraient être désignés, dans le même esprit, pour couvrir les secteurs des Affaires sociales, du Développement durable,...Ensemble, ils formeraient le cœur du gouvernement économique européen.

Elargir les missions de la BCE

Pour réparer le vice de construction initial de la zone euro, la BCE devrait devenir une "Banque centrale complète" (Michel Aglietta) et donc voir ses missions élargies : elle devrait certes, se préoccuper, comme aujourd'hui, de la stabilité monétaire, mais aussi de la stabilité financière et de la croissance, à l'instar des banques centrales des Etats-Unis, d'Angleterre, du Japon...Comme ces dernières, elle devrait assurer le rôle de prêteur en dernier recours, sans lequel il n'y a pas de monnaie unique viable à long terme.

En conférant à la BCE, la charge de la supervision européenne des banques, et en l'autorisant à racheter les dettes des pays européens en difficulté, "en quantité illimitée", les dirigeants européens ont franchis plusieurs pas dans ce sens.

Un seul Parlement

Cette architecture institutionnelle rend superflue la création d'un Parlement spécifique des 17 Etats membres de la zone euro. Comme le dit et le répète à satiété Martin Schulz, président socialiste du Parlement européen, l'euro est la monnaie de l'Union européenne : celle des 17 Etats jugés mûrs pour y adhérer, mais aussi celle des 8 autres qui y aspirent. Seule la Grande Bretagne s'y refuse résolument. Ce n'est pas sur cette dissidence qu'il faut régler le meccano institutionnel européen.

L'Euro et la zone Euro sont les fruits de la procédure *normale* des "coopérations renforcées". Les problèmes particuliers qu'ils doivent affronter, peuvent et doivent l'être dans le cadre des institutions existantes.

La dialectique Solidarité-Intégration-Démocratisation

Sachant que l'Europe ne progresse que sous l'aiguillon de la crise, les socialistes veulent mettre à profit celle

que nous traversons pour parachever la construction de l'Union européenne.

Dans son interview au *Monde*, déjà citée, François Hollande a donné le calendrier de cette construction : Union bancaire et Pacte de Croissance pour sortir de la crise des dettes souveraines; Union budgétaire et Pacte social pour éviter sa réédition; Union politique, après 2014 : les progrès de la solidarité entre Etats membres européens, appelant et permettant des progrès de l'intégration et les progrès de l'intégration exigeant des avancées dans la légitimation et la démocratie des institutions européennes.

Vaste programme aurait dit le Général de Gaulle- sans doute. Combat douteux, ricanent les sceptiques.

Les socialistes européens, quant à eux, s'y sont attelés résolument.



<http://www.henriweber.eu>

<http://www.henri-weber.fr>

Parlement européen - ASP 14G242

60, rue Wiertz - B-1047 Bruxelles

**Tél : +32 (0)2 284 57 88 Fax : +32 (0)2
284 97 88**

**Courriel :
henri.weber@europarl.europa.eu**